



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/un-numero-special-du-crin-sur-la.html>

Un numéro spécial du CRIN sur la situation des enfants Roms, 03/09

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 6 mars 2009

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

"En août de l'année passée, le CRIN a posté un article relatant la façon dont la Finlande agit contre les Roms, menaçant les mères et leurs enfants de les renvoyer dans leur pays d'origine ou retirant aux mères leurs enfants afin de les placer et ainsi, soit disant, mieux prendre soins d'eux. Les autorités justifient ces agissements par la nécessité de protéger les enfants.

Un problème particulier se pose en Italie, où le gouvernement de droite récemment élu a choisi de suivre une politique "anti-Roms".

Depuis fin mai 2008, le gouvernement a adopté une série de mesures légales et politiques discriminant explicitement les Roms, en violation des lois internationales et intérieures.

En juillet 2008 le gouvernement a été vivement critiqué pour avoir suggéré que la prise des empreintes digitales des Enfants Roms pourrait faciliter les mesures de répressions criminelles. Le Parlement Européen a qualifié cette prise d'empreintes digitales d'acte flagrant de discrimination raciale et a vivement recommandé aux autorités d'y mettre fin.

Aussi en juillet, ont été publiés des photographies montrant deux individus se prélassant au soleil sur une plage italienne malgré les corps, étendus à coté d'eux, de deux fillettes Roms qui s'étaient noyées.

Pendant ce temps, en janvier, un Conseiller Municipal d'une circonscription de Rome a fait passer une motion permettant de séparer ces enfants de 'familles du voyage' des autres enfants dans les bus scolaires. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe qui contrôle et produit des rapports sur la situation des Droits de l'Homme dans les cinquante-six Etats participants, y compris l'Italie, a exprimé de sérieuses réserves quant au traitement des Roms en Italie.

En novembre 2007, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a jugé que la République Tchèque s'était rendue coupable de discrimination raciale à l'encontre des enfants Roms en les plaçant systématiquement dans des classes de rattrapage destinées aux élèves en difficultés scolaires. Et en août de l'année dernière, un réseau de prostitution qui exploitait sexuellement des enfants d'immigrés Roms, pouvant n'avoir que neuf ans, a été démantelé alors qu'il était destiné à être exploité à Glasgow en Ecosse.

Un des pas positifs a été celui du Ministre de l'Education Nationale de Pologne qui a récemment annoncé son intention de faire disparaître les classes composées uniquement d'enfants Roms, suite à des plaintes les accusant d'être discriminatoires. (...)

Thomas Hammarberg, le Commissaire chargé des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, a noté que "les raisons de cette politique, pendant des centaines d'années, ont toujours été les mêmes". Il explique "qu'on qualifiait les Roms de peu fiables, dangereux, criminels et indésirables. Ils étaient les étrangers les plus faciles à utiliser comme boucs émissaires lorsque les choses commençaient à mal tourner et que la population locale ne voulait pas en endosser la responsabilité."

Il a ajouté que certains pays n'ont toujours pas reconnu la répression de cette minorité dans le passé et qu'aucune excuse officielle n'a encore été faite. (...)

Une réponse européenne inadéquate

La Coalition pour une politique européenne à l'égard des Roms* explique que, jusqu'à présent, il n'existe aucune politique intégrée et complète de l'Union Européenne à propos du problème spécifique de la discrimination des Roms. Dans les pays où des lois d'anti-discriminations ont été adoptées, la mise en application de ces dernières est lente, inefficace ou inexistante. Le gouffre socio-économique existant entre les Roms et les populations majoritaires des pays a causé l'exclusion sociale et l'agitation. (...)

Les Enfants Roms

De telles discriminations et répressions ont un impact sur une vaste gamme de Droits des Enfants. L'UNICEF, dans un rapport appelé "Briser le cycle de l'exclusion, les enfants Roms dans le Sud Est de l'Europe", explique que les enfants Roms souffrent de pauvreté, d'exclusion et d'un manque de perspectives d'avenir dans les huit Etats du Sud Est de l'Europe : l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Bulgarie, le Kosovo, la Macédoine (Ancienne République de Yougoslavie), le Monténégro, la Roumanie et la Serbie.

Selon le rapport, les enfants Roms font face à un certains nombres d'obstacles incluant :

La pauvreté : entre un quart (27 pour cent en Bosnie-Herzégovine) et presque deux-tiers (59 pour cent au Kosovo) des Roms vivent dans la pauvreté et dans cinq des huit pays examinés, plus de 40 pour cent des Roms sont pauvres.

La santé : Deux-tiers des ménages Roms n'ont pas assez de moyens pour se nourrir. Les enfants sont rarement vaccinés et les familles ne peuvent s'offrir des soins médicaux quand ils sont malades. Vingt pour cent des enfants ne sont pas en bonne santé alors qu'ils ne sont que sept pour cent dans les familles non Roms. D'après les chiffres nationaux, six fois plus d'enfants Roms que d'enfants sibériens, ont un poids inférieur à la norme. En Macédoine les enfants Roms dont le poids est insuffisant représentent trois fois la moyenne nationale.

La scolarisation : les enfants Roms sont très largement désavantagés pour tout ce qui concerne la scolarisation. Pour ceux qui sont inscrits, ils vont généralement "à l'écoles Roms", très pauvrement équipée et manquant de professeurs qualifiés. Les enfants Roms sont très souvent orientés vers des écoles pour enfants ayants des besoins spécifiques. Les raisons de ceci étant louches.

Le niveau d'éducation : un pourcentage relativement élevé d'enfants Roms entrent à l'école. Malheureusement très peu d'entre eux finissent l'école primaire. En Serbie seulement 13 pour cent d'enfants Roms achèvent l'enseignement primaire. En Macédoine les chiffres montrent que moins de la moitié des 63 pour cent d'enfants Roms entrant à l'école primaire la finissent. Les données montrent que les chances des enfants Roms de poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire et supérieur sont très réduites en comparaison de celles des enfants non Roms.

Beaucoup d'enfants Roms restent illétrés ou quittent l'école très tôt. De plus, la plupart des écoles où les Roms prédominent sont dans de pauvres conditions de fonctionnement, sans cantine ou cafétéria, sans équipements sportifs, sans toilettes à l'intérieur des locaux ou sans eau courante, peu de meubles ou complètement usés et un manque total d'équipements nécessaires à une éducation adéquate, tels que des ordinateurs ou des laboratoires. Même l'équipement le plus basique est inadéquat ou inexistant.

Selon un récent rapport d'Amnesty International, les enfants Roms ont toujours été discriminés dans le système scolaires publique de la Slovaquie. L'Amnesty a aussi produit des rapports à propos de la discrimination contre les

femmes romanes et les filles de Macédoine et sur l'exclusion d'enfants Roms dans l'enseignement primaire en Slovénie, Croatie et Bosnie-Herzégovine".

Child Rights Information Network
East Studio
2 Pontypool Place, Londres, SE1 8QF
Tél : +44 (0)207 401 2257
Courriel : info@crin.org
Site Internet : www.crin.org